

CADRIN MAYER

AVOCATS

GREFFE

13 JUIN 2005

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
MONTREAL

"Sous toutes réserves"

Saint-Eustache, le 10 juin 2005

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse
800, Place Victoria, 2^e étage
bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

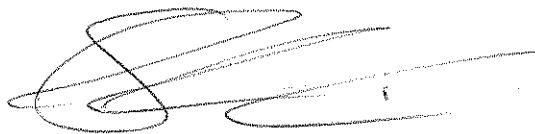
Objet : Demande de révision de la décision D-2005-62
de la Régie de l'Énergie
(art. 37 de la Loi sur la Régie de l'énergie)
R-3570-2005
(R-3541-2004)

N/dossier : 40 117-002

Chère consoeur,

Tel que requis, veuillez trouver sous pli l'original et trois (3) exemplaires de l'affidavit à être annexé à notre demande de révision datée du 29 avril dans le cadre du dossier mentionné en rubrique.

En vous remerciant de votre aimable collaboration, veuillez agréer chère consoeur, nos salutations les plus distinguées.



Steve Cadrin, avocat

SC/sb

p.j.

c.c. : Me Éric Fraser, *Gagnon Lafontaine, Affaires juridiques Hydro-Québec*

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No : R-3570-2005
(R-3541-2004)

HYDRO-QUÉBEC

Demanderesse

- et -

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC,
680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal
(Québec) H3A 2M7

(ci-après « UMQ »)

Partie intéressée

AFFIDAVIT

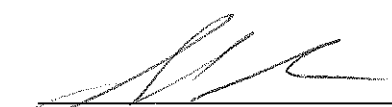
Je soussigné, **STEVE CADRIN**, avocat, ayant ma place d'affaires au 39, rue Saint-Eustache, à Saint-Eustache, district de Terrebonne, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis le procureur de l'Union des municipalités du Québec;
2. Tous les faits allégués à la demande de révision de la décision D-2005-62 de la Régie de l'énergie datée du 29 avril 2005 sont vrais;

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ :


STEVE CADRIN

Affirmé solennellement devant moi
À Saint-Eustache, ce 10 juin 2005


Commissaire à l'assermentation
Pour tous les districts du Québec

